



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTAIRES
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 28/05/2018

Reçu en préfecture le 28/05/2018

Affiché le

SLO

ID : 033-200070092-20180522-2018_05_PV05-DE

SÉANCE DU 22 MAI 2018

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 16 mai 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt deux mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle polyvalente - 44 avenue de Libourne à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST (à partir de la délibération n° 2018.05.097), Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Gérard MUSSOT , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Michel FOULHOUX , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE (jusqu'à la délibération n° 2018.05.115), Hélène ESTRADA (à partir de la délibération n° 2018.05.102), Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Dominique BERNESCUOT , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPE (jusqu'à la délibération n° 2018.05.112), David RESENDE , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

Absents :

Jean-Luc DARQUEST (jusqu'à la délibération n° 2018.05.096) , Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADA (jusqu'à la délibération n° 2018.05.101), Philippe FAURT, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE (à partir de la délibération n° 2018.05.116), Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armande REIS-FILIPE (à partir de la délibération n° 2018.05.113), James SEYNAT, Michel VACHER (jusqu'à la délibération n° 2018.05.101)

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard MOULINIER pouvoir à Annie POUZARGUE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Georges DELABROY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Thierry MARTY, Michel VACHER pouvoir à Hélène ESTRADA (à partir de la délibération n° 2018.05.102)

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

Lors de cette séance, le Conseil communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné la secrétaire de séance : Madame Sabine AGGOUN
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de conseillers présents : 49

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 10

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

Adoption du procès-verbal de la séance du 03 avril 2018 à l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

2018-05-093 : Communication des délibérations du bureau et des actes juridiques pris depuis la séance du 3 avril 2018

Le Conseil Communautaire a pris acte de la communication des délibération du Bureau et des actes juridiques pris depuis le séance du Conseil communautaire de La Cali du 4 avril 2018

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

Rapporteur : Monsieur Jacques LEGRAND

2018-05-094 : Stratégie de développement touristique : subvention 2018 de La Cali à l'Office de Tourisme Intercommunal

A l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser la subvention annuelle d'un montant de 450 000 € au compte de l'EPIC selon les modalités définies dans la convention d'objectifs et de moyens entre La Cali et l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais adoptée le 14 décembre 2017.

2018-05-095 : Désignation d'un délégué de La Cali au sein de l'Agence de Développement Touristique de la Gironde "Gironde Tourisme"

A l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire désigne Monsieur Jacques LEGRAND, Vice-président en charge du Tourisme comme délégué de La Cali au sein du collège des Institutionnels de Gironde Tourisme.

2018-05-096 : Approbation de la modification n° 4 du PLU de Coutras

A la majorité 41 voix pour et 19 abstentions (Philippe BUISSON, Jean-Philippe Le GAL, Thierry MARTY, Sabine AGGOUN, Georges DELABROY, Jean-Louis ARCARAZ, Sandy CHAUVEAU, Gaby HOPER, Michel GALAND, Gérard MOULINIER, Monique JULIEN, Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Denis SIRDEY, Corinne VENAYRE, Mireille CONTE-JAUBERT, Laurent DELAUNAY, Armand REIS-FILIPE) , le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la modification n° 4 du plan local d'urbanisme de la commune de COUTRAS tel qu'il est annexé à la présente délibération
- de dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération du Libournais et à la mairie de la commune de COUTRAS durant un mois ainsi que d'une mention insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département

La présente délibération deviendra exécutoire :

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par le préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu de la modification n°4 du PLU de COUTRAS, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications,
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Le dossier de modification n°4 du plan local d'urbanisme de la commune de COUTRAS approuvé est tenu à la disposition du public au siège de La Calvi et à la mairie de COUTRAS aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture, conformément au Code de l'urbanisme.

2018-05-097 : Elaboration du PLU de la commune de Tizac de Lapouyade

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide :

- d'engager l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Tizac de Lapouyade,
- de dire que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du P.L.U. seront inscrits au budget communautaire de l'exercice considéré.
- de dire conformément à la Charte relative à l'exercice de la compétence plan local d'urbanisme entre la Communauté d'agglomération du Libournais et les communes membres, la commune de Tizac de Lapouyade s'engage à financer la présente révision de son PLU ;
- de dire que les modalités de la concertation en application des dispositions des articles L103-3 et L. 153-11 du code de l'urbanisme, afin d'associer, pendant la durée d'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ont été déterminées ainsi :
 - affichage de la présente délibération pendant 1 mois au siège de l'EPCI et à la Mairie de Tizac-de Lapouyade,
 - réunion publique avec la population,
 - dossier disponible en mairie (10 Le Bourg Nord 33620 Tizac de Lapouyade),
 - mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture,
 - possibilité d'écrire au Maire (10 Le Bourg Nord 33620 Tizac de Lapouyade) au Président de la Calvi (21 avenue du Maréchal Foch 33502 Libourne)

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU.

À l'issue de cette concertation, M. le Président de la Calvi en présentera le bilan au conseil communautaire qui en délibérera et arrêtera le projet de PLU.

- de dire que conformément à l'article L. 123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée à :

- Monsieur le Préfet de la Gironde
- Messieurs les Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental
- Messieurs les Présidents de la Chambre du Commerce et de l'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture,
- Monsieur le Président du Pôle Territorial du Grand Libournais
- Monsieur le Président de l'INAO
- Messieurs les Maires des communes limitrophes
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais dans le cadre de sa compétence plan local de l'habitat
- Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière
- Monsieur le Président de la Commission Départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)

Conformément à l'article R 113-1 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera adressée, pour information au Centre Régional de la Propriété Forestière.

Elle sera également transmise pour information à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal régional ou local, diffusé dans le département et autorisé à faire passer les annonces légales, conformément à l'article R. 163-9 du Code de l'Urbanisme,

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil

- d'approuver la mise en révision du PLU de la commune d'Espiet

- de dire que les modalités de la concertation en application des dispositions des articles L103-3 et L.

153-11 du code de l'urbanisme, afin d'associer, pendant la durée d'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ont été déterminées ainsi :

- affichage de la présente délibération pendant 1 mois au siège de l'EPCI et à la Mairie d'Espiet
- réunion publique avec la population
- dossier disponible en mairie (1 Ribeyreau, 33420 Espiet)
- mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture
- possibilité d'écrire au Maire d'Espiet (1 Ribeyreau, 33420 Espiet) et au Président de la Cali (21 avenue du Maréchal Foch 33502 Libourne)

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU.

À l'issue de cette concertation, M. le Président de la Cali en présentera le bilan au conseil communautaire qui en délibérera et arrêtera le projet de PLU.

- de dire que conformément à l'article L. 123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée à :

- Monsieur le Préfet de la Gironde
- Messieurs les Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental
- Messieurs les Présidents de la Chambre du Commerce et de l'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture,
- Monsieur le Président du Pôle Territorial du Grand Libournais
- Monsieur le Président de l'INAO
- Messieurs les Maires des communes limitrophes
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais dans le cadre de sa compétence plan local de l'habitat
- Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière
- Monsieur le Président de la Commission Départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)

Conformément à l'article R 113-1 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera adressée, pour information au Centre Régional de la Propriété Forestière.

Elle sera également transmise pour information à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal régional ou local, diffusé dans le département et autorisé à faire passer les annonces légales, conformément à l'article R. 163-9 du Code de l'Urbanisme,

TRANSPORTS

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU

2018-05-099 : Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau des transports urbains : indemnisation du délégataire suite à résiliation pour motif d'intérêt général

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide :

- de valider le montant de l'indemnisation à verser à la Société des Transports Libournais au titre de l'indemnité de résiliation conformément à l'article 36 de la Convention de délégation de service public soit 87 715 €,

- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Annexe Transport 2019

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

2018-05-100 : Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau des transports urbains : mise à jour des annexes du contrat suite à résiliation pour motif d'intérêt général

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la mise à jour des annexes 6 et 9 ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur Jérôme COSNARD

2018-05-101 : ZAE d'Anglumeau : Convention avec Enedis pour la remise d'ouvrages électriques

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention avec Enedis pour la Remise d'Ouvrages électriques de la Zone d'Activités d'Anglumeau.

2018-05-102 : Convention de partenariat avec l'Adie

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une aide de 9 500 € maximum à l'Adie pour le renforcement de ses actions sur le territoire ;
- signer la convention de partenariat avec l'Adie.

2018-05-103 : Convention de partenariat avec Initiative Gironde

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une aide de 8 750 € maximum à Initiative Gironde pour le renforcement de ses actions sur le territoire ;
- signer la convention de partenariat avec Initiative Gironde.

2018-05-104 : Modernisation du restaurant inter-entreprise : soutien à l'association des industriels de La Cali

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une aide de 45 000 € à l'Association des Industriel de La Cali pour la modernisation du restaurant inter-entreprises ;
- signer la convention de partenariat avec l'Association des Industriel de La Cali.

FINANCES ET FISCALITE

Rapporteur : Madame Anne BERTHOME

2018-05-105 : Affectation des résultats 2017 - Budget principal de La Cali - annule et remplace la délibération n°2018.04.066 en date du 3 avril 2018

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire procède à l'affectation définitive du résultat 2017 de la section de fonctionnement du budget principal :

Budget principal

I- Rappel des résultats Cali 2017		Résultats CC Brannais	Cumul résultats définitifs 2017
Résultat section de fonctionnement			
Résultat de l'exercice – excédent	4 729 973.13 €	428 115.24 €	5 158 088.37 €
Résultat de l'exercice antérieur (002)	2 000 000.55 €		
Résultat de clôture à affecter	6 729 973.68 €	428 115.24 €	7 158 088.92 €

Besoin réel de financement – section investissement			
Résultat section investissement – déficit	- 851 582.33 €	- 429 247.13 €	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (001)	969 829.89 €		969 829.89 €
Résultat comptable cumulé	118 247.56 €	- 429 247.13 €	- 310 999.57 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	2 361 667.47 €		2 361 667.47 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	3 528 300.00 €		3 528 300.00 €
Solde des restes à réaliser	1 166 632.53 €		1 166 632.53 €
Besoin (-) réel de financement		- 429 247.13 €	
Excédent (+) réel de financement	1 284 880.09 €		855 632.96 €
II- Affectation des résultats			
Affectation du résultat de fonctionnement			
En couverture du besoin réel de financement (R 1068)	/	429 247.13 €	
En dotation complémentaire en réserve (R1068)	5 729 973.68 €		6 159 220.81 €
Total 1068	5 729 973.68 €	429 247.13 €	6 159 220.81 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)	1 000 000.00 €	- 1 131.89 €	998 868.11 €
Report D 001 :	118 247.56 €	- 429 247.13 €	-310 999.57 €

Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : déficit comptable cumulé	R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	R 001 : excédent comptable cumulé
/	998 868.11 €	- 310 999.57 €	+ 6 159 220.81 €	

2018-05-106 : Budget principal : décision modificative n°1

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer les virements suivants :

Section de Fonctionnement				ID : 033-200070092-20180522-2018_05_PV05-DE	
Chapitre	Sens	Objet	BP 2018	DM n°1	Total BP 2018
67	Dépenses	Charges exceptionnelles	22 000,00 €	+ 53 900,00 €	75 900,00 €
023		Virement à la section d'investissement	4 058 305,01 €	- 152 808,89 €	3 905 496,12 €
022		Dépenses imprévues	500 000,00 €	- 400 000,00 €	100 000,00 €
Total des dépenses				- 498 908,89 €	
73	Recettes	Impôts et Taxes	37 321 659,00 €	+ 10 696,00 €	37 332 355,00 €
74		Dotations et participations	13 325 879,78 €	- 508 473,00 €	12 817 406,78 €
002		Résultat de Fonctionnement reporté	1 000 000,00 €	- 1 131,89 €	998 868,11 €
Total des Recettes				- 498 908,89 €	

Section de d'Investissement					
Chapitre	Sens	Objet	BP 2018	DM n°1	Total BP 2018
020	Dépenses	Dépenses imprévues	500 000,00 €	- 152 808,89 €	347 191,11 €
001		Solde d'exécution section d'investissement reporté	0 €	+ 310 999,57 €	310 999,57 €
Total des dépenses				+ 158 190,68 €	
10	Recettes	Excédent de fonctionnement capitalisé	5 729 973,68 €	+ 429 247,13 €	6 159 220,81 €
021		Virement de la section de Fonctionnement	4 058 305,01 €	- 152 808,89 €	3 905 496,12 €
001		Solde d'exécution section d'investissement reporté	118 247,56 €	- 118 247,56 €	0 €
Total des Recettes				+ 158 190,68 €	

2018-05-107 : Régie d'avances et de recettes séjours et activités jeunesse de l'ex-Communauté des communes du sud Libournais : demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide de donner un avis favorable à la demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse du régisseur à hauteur de 156.80 € pour le déficit constaté suite à la non présentation de justificatifs.

2018-05-108 : Régie d'avances et de recettes séjours et activités jeunesse du sud Libournais : demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide de donner un avis favorable à la demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse du régisseur à hauteur de 83.45 € pour le déficit constaté.

2018-05-109 : Convention de financement de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat de La Cali - OPAH Habitat durable

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le principe de mise en œuvre de cette convention,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement de l'OPAH et tous les actes afférents,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter des subventions relatives à l'OPAH auprès des partenaires et à signer tout acte afférent notamment les éventuels avenants correspondants.

2018-05-110 : Convention de financement de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain sur la commune de Coutras - OPAH RU

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le principe de mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain sur la ville de Coutras,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement de l'OPAH-RU de Coutras et ses éventuels avenants dans la limite des crédits ouverts au budget,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions relatives à l'animation de l'OPAH RU auprès des partenaires et à signer tout acte afférent.

2018-05-111 : Règlement d'intervention 2018-2023 en faveur de l'amélioration du parc privé

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'ensemble du dispositif de mise en œuvre de cette politique d'intervention en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de l'efficacité énergétique des logements ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à attribuer les subventions dans la limite des crédits ouverts au budget ;
- de donner délégation au Bureau communautaire pour décider d'éventuelles évolutions à ce règlement d'intervention dans la limite des crédits ouverts au budget ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à ce règlement d'intervention.

ENFANCE, PETITE ENFANCE

Rapporteur : Madame Anne-Marie ROUX

2018-05-112 : Fixation des tarifs des séjours des vacances d'été 2018

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à fixer les tarifs des séjours des vacances d'été 2018 sur le secteur du Sud Libournais selon les grilles tarifaires suivantes :

- Pour les deux séjours des 10-13 ans en Haute Garonne du 29 juillet au 3 août 2018 (30 enfants, 6 jours) et dans le Maine et Loire du 6 au 11 août 2018 (30 enfants, 6 jours) :

Habitant Cali						Habitant Hors Cali
T1 : < 600	T2 : 601 à 850	T3 : 851 à 1100	T4 : 1101 à 1250	T5 : 1251 à 1500	T6 : > 1500	500,00 €
230,00 €	240,00 €	250,00 €	260,00 €	270,00 €	280,00 €	

- Pour le séjour des 6 à 9 ans dans le Maine et Loire du 13 au 18 août (30

Habitant Cali						Habitant Hors Cali
T1 : < 600	T2 : 601 à 850	T3 : 851 à 1100	T4 : 1101 à 1250	T5 : 1251 à 1500	T6 : > 1500	470,00 €
215,00 €	225,00 €	235,00 €	245,00 €	255,00 €	265,00 €	

Une réduction de 10% est accordée pour le deuxième enfant et 20% pour le troisième enfant d'une même famille.

EQUITE TERRITORIALE, ACCES DES HABITANTS AUX SERVICES

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc LAMAISON

2018-05-113 : Syndicat Mixte Gironde Numérique : contribution budgétaire 2018 et renouvellement de l'adhésion de La Cali aux services numériques mutualisés

A l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser au Syndicat Mixte Gironde Numérique l'adhésion de La Cali d'un montant de 22 030 € au titre de l'année 2018.
- de reconduire la participation de La Cali aux services numériques mutualisés de Gironde Numérique pour un montant annuel de 38 438 € € permettant l'accès à ces services numériques à l'ensemble des communes de La Cali.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches utiles et à signer tout acte afférent à ces opérations, en particulier les conventions ou leurs avenant réglant les relations entre La Cali, les communes de la Cali qui souhaitent bénéficier des services et le Syndicat Mixte Gironde Numérique.

2018-05-114 : Requalification juridique de la participation financière auprès de Gironde Numérique suite à la résiliation du partenariat public privé

A l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la requalification à compter de 2019 de l'engagement initial de la communauté de communes du «Pays de Coutras » au Partenariat Public Privé afin de financer la résiliation du PPP,
- d'approuver le versement annuel en investissement d'un fonds de concours et sur appel de fonds de Gironde Numérique, et jusqu'à l'année 2028, de la somme de 4 897 €, tel qu'initialement prévu.

2018-05-115 : Désignation d'un délégué à la protection des données mutualisé - Syndicat Mixte Gironde Numérique

A l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide de désigner :

- Monsieur Joachim JAFFEL – Responsable administratif juridique et financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique en tant que délégué à la protection des données mutualisé de la Communauté d'agglomération du Libournais,
- Monsieur Pascal BLANCHARD – Responsable de la direction des systèmes d'informations en tant qu'agent de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la Communauté d'agglomération du Libournais.

Rapporteur : Madame Sabine AGGOUN

2018-05-116 : Fixation des tarifs des séjours organisés par les Espaces Jeunes pendant les vacances d'été 2018

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à fixer les tarifs des séjours organisés par les structures jeunesse de La Calvi pendant les vacances d'été 2018, selon la grille tarifaire annexée.

SEJOURS (par ordre chronologique)	STRUCTURES (responsables de l'organisation)	TARIFS (selon le quotient familial)
SEJOUR ITINERANT 10 au 13 juillet (3 jours) 8 jeunes – 12/17 ans	IZON	Inférieur à 600 € : 30 € Entre 601 et 850 € : 35 € Entre 851 et 1100 € : 45 € Entre 1101 et 1250 € : 55 € Entre 1251 et 1500 € : 65 € Plus de 1500 € : 85 €
SEJOUR ITINERANT 10 au 13 juillet (3 jours) 8 jeunes – 12/17 ans	ST SEURIN SUR L'ISLE	Inférieur à 400 € : 35 € Entre 401 et 900 € : 45 € Plus de 900 € : 55 €
SEJOUR ALICANTE 16 au 21 juillet 2018 (6 jours) 20 jeunes – 11/17 ans	IZON	Inférieur à 600 € : 243 € Entre 601 et 850 € : 248 € Entre 851 et 1100 € : 258 € Entre 1101 et 1250 € : 268 € Entre 1251 et 1500 € : 283 € Plus de 1500 € : 303 €
SEJOUR EN DORDOGNE 16 juillet au 18 juillet (3 jours) 16 jeunes – 12/17 ans	COUTRAS	Inférieur à 400 € : 30 € Entre 401 et 900 € : 40 € Plus de 900 € : 50 €
SEJOUR EN AUVERGNE 23 au 27 juillet (5 jours) 24 jeunes – 12/17 ans	ST SEURIN SUR L'ISLE	Inférieur à 400 € : 40 € Entre 401 et 900 € : 50 € Plus de 900 € : 60 €
DECOUVERTE DE CARCASSONNE 23 au 27 juillet (5 jours) 16 jeunes 12/17 ans	ST DENIS DE PILE	Inférieur à 400 € : 85 € Entre 401 et 900 € : 95 € Plus de 900 € : 105 €
SEJOUR ROYAN 23 juillet au 28 juillet (5 jours) 16 jeunes – 12/17 ans	COUTRAS	Inférieur à 400 € : 95 € Entre 401 et 900 € : 105 € Plus de 900 € : 115 €
SEJOUR VULCANIA 02 au 03 août (2 jours) 40 jeunes – 12/17 ans	ABZAC – COUTRAS – GUITRES – ST DENIS DE PILE	Inférieur à 400 € : 20 € Entre 401 et 900 € : 30 € Plus de 900 € : 40 €
FESTIVAL MUSICAL ARUE LANDES (40) 10 au 13 août (4 jours) 15 jeunes – 12/17 ans	GUITRES	Inférieur à 400 € : 90 € Entre 401 et 900 € : 100 € Plus de 900 € : 110 €
SEJOUR SURF VIEUX BOUCAU(33) 20 août au 23 août (4 jours) 15 jeunes – 11/17 ans	IZON	Inférieur à 600 € : 45 € Entre 601 et 850 € : 50 € Entre 851 et 1100 € : 60 € Entre 1101 et 1250 € : 70 € Entre 1251 et 1500 € : 85 € Plus de 1500 € : 105 €

2018-05-117 : Contrat de Ville Quartier du Centre de Coutras : programmation d'actions subventionnées dans le cadre de l'appel à projet 2018

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser les subventions aux opérateurs telles que présentées dans le tableau de programmation,
- signer une convention d'objectifs et tous les documents afférents avec chaque opérateur.

2018-05-118 : Contrat de Ville du Quartier du Centre de Coutras : versement d'une subvention de fonctionnement 2018 à l'association Conseil Citoyen de Coutras

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention à l'association Conseil Citoyen de Coutras à hauteur de 1 500 €,
- signer la convention d'objectifs et tous les documents afférents avec l'association Conseil Citoyen de Coutras.

2018-05-119 : Espace de vie sociale "Pour Créer des liens" (PoCli) : versement d'une subvention pour l'année 2018

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser la subvention de 5 000 euros,
- signer la convention annuelles d'objectifs afférente.

2018-05-120 : Centre socioculturel Portraits de familles : versement d'une subvention pour l'année 2018

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer la subvention globale de 45 750 euros au Centre Socio-culturel « Portraits de Familles » ;
- verser le solde de la subvention au regard de l'avance déjà versée ;
- signer la convention d'objectifs annuelle afférente.

2018-05-121 : Versement de subventions dans le cadre du CISPD pour l'année 2018

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser les subventions présentées dans le tableau ci-dessus ;
- signer avec chaque association les conventions d'objectifs et tous les documents afférents.

2018-05-122 : Plateforme Libournaise de mobilité : versement d'une subvention 2018

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser la subvention de 5 000 euros à la plateforme libournaise de mobilité portée par Alter Ego,
- signer la convention d'objectifs annuelle afférente.

2018-05-123 : Maison de la Mobilité solidaire du Libournais : versement d'une subvention 2018

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président à :

- verser la subvention de 17 800 € à la maison de mobilité solidaire portée par la régie de territoire Lib'RT,
- signer la convention annuelle d'objectifs annuelle.

Rapporteur : Monsieur Jean François MARTINEZ

2018-05-124 : Désignation d'un délégué pour l'étude de gouvernance GEMAPI portée à l'échelle du territoire par le PETR du Grand Libournais

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide de désigner les délégués suivants :

- Monsieur Jean-François MARTINEZ comme représentant élu
- Monsieur Matthieu TEISSIER comme représentant technique

2018-05-125 : Soutien à la manifestation "Le monde agricole d'hier et d'aujourd'hui"

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 1 000 € à l'association Anim'ton bourg de Porchères

SPORTS

Rapporteur : Monsieur Jean Louis ARCARAZ

2018-05-126 : Détermination du mode de gestion du centre aquatique

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil Communautaire décide d'approuver le principe d'une gestion du futur centre aquatique par une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

2018-05-127 : Subventions aux associations et clubs sportifs pour les compétitions de niveau national ou international au titre de l'année 2018

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser les subventions présentées dans le tableau ci-dessous,
- à signer les conventions afférentes, ainsi que tout avenant nécessaire.

STRUCTURE	COMPETITION	MONTANT
MV JET COMPETITION	Participation aux championnats de France, d'Europe et du Monde – saison sportive 2018	1 000 €
U.S COUTRAS RINK HOCKEY	Participation aux compétitions nationales et à la Coupe d'Europe des clubs - saison sportive 2017 / 2018	2 000 €
TENNIS CLUB DE SAINT GERMAIN DU PUCH	Participation au Championnat de France DN2 - saison 2017 / 2018	1 000 €
CLUB NAUTIQUE DE LIBOURNE – SECTION AVIRON	Organisation du Championnat de France Séniors bateaux longs - 9 et 10 juin 2018	2 000 €
HARDCORE MOUNTAINBOARD	Organisation des finales du Championnat de France de Mountainboard Freestyle – 21 et 22 juillet	500 €
CANOË-KAYAK SPORT LIBOURNE	Organisation du Championnat de France « Marathon » - 15 et 16 septembre 2018	2 000 €

2018-05-128 : Modification du tableau des effectifs

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide :

Création, à compter du 23 avril 2018 :

- 1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet, à pourvoir par voie statutaire ou, à défaut, contractuelle;

Suppression, à compter du 23 avril 2018 :

- 1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet.

Création, à compter du 1er mai 2018 :

- 1 emploi de technicien à temps complet, à pourvoir par voie statutaire ou, à défaut, contractuelle;

Suppression, à compter du 1er mai 2018 :

- 1 emploi d'agent de maîtrise à temps complet.

Création, à compter du 1er juillet 2018 :

- 1 emploi d'adjoint administratif à temps complet, à pourvoir par voie statutaire.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

2018-05-129 : Création d'un emploi contractuel de directeur chargé de la préfiguration du futur EPIC Centre Aquatique

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide :

- de créer, à compter du 1er juin 2018, un emploi de directeur de centre aquatique contractuel à temps complet en application de l'article 3-3-1° de la loi 84-53 susvisée ;
- de mettre en œuvre sans délai l'appel à candidatures afférent ;
- de proposer au candidat retenu un C.D.D. de catégorie A dont la durée initiale d'engagement ne pourra excéder 3 ans, renouvelable une fois par décision expresse, et sur la base d'une rémunération dont le montant sera fixé en fonction de son niveau de diplômes et d'expérience, et dans la limite de l'indice brut terminal du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

2018-05-130 : Création d'un comité technique commun entre la Communauté d'agglomération du Libournais et son C.I.A.S.

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide la création d'un Comité technique commun pour les agents de La Cali et de son C.I.A.S., dont les membres seront désignés à l'issue des élections professionnelles de 2018.

2018-05-131 : Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique, maintien du paritarisme numérique et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité et de l'établissement

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide :

- de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).
- de maintenir un paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui - des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- De maintenir du paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

2018-05-132 : Création d'un C.H.S.C.T. commun entre la Communauté d'agglomération du Libournais et son C.I.A.S

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide la création d'un C.H.S.C.T. commun pour les agents de La Cali et de son C.I.A.S., dont les membres seront désignés à l'issue des élections professionnelles de 2018.

**2018-05-133 : Fixation du nombre de représentants du personnel au
et des conditions de travail, maintien du paritarisme numérique et
des représentants de la collectivité et de l'établissement**

Envoyé en préfecture le 28/05/2018
Reçu en préfecture le 28/05/2018
Affiché le 
ID : 033-200070092-20180522-2018_05_PV05-DE

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide :

- de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).
- de maintenir un paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- de maintenir du paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le C.H.S.C.T., de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

CULTURE

Rapporteur : Monsieur Jack ALLAIS

2018-05-134 : Fixation des tarifs de l'école de musique intercommunale pour l'année scolaire 2018/2019

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à mettre en œuvre ces tarifs et ces dispositions qui seront applicables pour les inscriptions 2018-2019.

	Année scolaire 2017 / 2018		Année scolaire 2018 / 2019	
Enfants et étudiants (sur présentation d'un justificatif)	Cali	Hors Cali	Cali	Hors Cali
Éveil musical ou initiation musicale	66,50 € / an		68 € / an	140 € / an
Formation musicale uniquement (obligatoire jusqu'au 3ème cycle)	66,50 € / an		68 € / an	140 € / an
Pratique instrumentale 1 instrument (comprenant formation musicale, cours individuels 1 instrument et pratique collective)	99,00 € / an	299 € / an	101,00 € / an	305 € / an
Pratique instrumentale 2 instruments (comprenant formation musicale, cours individuels 2 instruments et pratique collective) Après validation du diplôme de fin de 2ème cycle.	126,50 € / an	320,50 € / an	129,50 € / an	327 euros / an
Pratique collective uniquement (pour les élèves déjà inscrits l'année précédente justifiant d'une fin de 2ème cycle et/ou d'un emploi du temps ne permettant pas d'assister aux cours individuels)	66,50 € / an		68 € / an	140 € / an
Adultes	Cali	Hors Cali	Cali	Hors Cali
Pratique instrumentale 1 instrument (comprenant formation musicale, cours individuels 1 instrument et pratique collective)	182,50 € / an		186,50 € / an	457 € / an

Les dispositions suivantes seront également appliquées : le troisième enfant inscrit bénéficiera d'un demi-tarif (sur le tarif le moins élevé). En cas d'arrêt des cours durant l'année, ceux-ci ne seront pas remboursés.

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

Envoyé en préfecture le 28/05/2018

Reçu en préfecture le 28/05/2018

Affiché le

SLO

ID : 033-200070092-20180522-2018_05_PV05-DE

La séance a été levée à 19 h 45.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture
et de la publication, le 28 mai 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter de sa publication et de sa réception par le
représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.

Envoyé en préfecture le 28/05/2018

Reçu en préfecture le 28/05/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180522-2018_05_PV05-DE